

Le STAGE à l'ÉTRANGER

2019-2020 (Mis à jour le 18/10/2019)

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20254/les-stages-etudiants-telechargez-le-guide-2018.html>

Le Stage Labo Erasmus+ dans une autre université étrangère (=séjour études) :

- ✿ Il est possible sur la base d'un accord signé entre l'université partenaire et l'URCA.
- ✿ Il dure de 3 mois à un semestre.
- ✿ Le nombre d'ECTS qui sera attribué est indiqué sur la maquette du diplôme dont il fait partie intégrante.
- ✿ Si l'université étrangère qui vous accueillera a signé un accord bilatéral Erasmus, la procédure d'inscription est la même que pour un séjour d'études :
 - Formulaire de candidature à compléter sur la plateforme Emundus + documents à téléverser (ouverture en novembre)
 - Contrat d'études à remplir avec le professeur correspondant (+ signatures)
 - Attestation d'arrivée à faire remplir par le Service des Relations Internationales de l'université d'accueil et à renvoyer à la DREDI de l'URCA
 - Attestation de séjour (faire comme pour l'attestation d'arrivée mais à la fin du stage)
 - Rapport de stage spécifique Erasmus+ à rendre à la fin du stage
 - Test de langue OLS

Le Stage Erasmus+ dans une entreprise étrangère : Nombre de dossiers indéterminé pour 2019-2020

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/opportunities/trainees_en

Le programme Erasmus confirme son engagement dans la mobilité des étudiants et des enseignants, en l'ouvrant résolument vers l'entreprise. Dans ce cadre votre stage doit avoir lieu dans un pays d'Europe.

APPEL D'OFFRE BOURSE ERASMUS+ STAGE 2019/2020

- *Qu'est-ce qu'un Stage Erasmus+*

Un stage Erasmus+ est une mobilité soutenue dans le cadre du programme Erasmus+ sous la forme d'un **stage dans une entreprise, une administration ou une organisation dans un autre pays européen**. (Les stages de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur sont éligibles dans le cadre du programme Erasmus+ études).

Les étudiants peuvent partir en stage dès la première année d'études pour une durée de **2 mois à 12 mois**. (Vérifiez la durée du stage prévue dans la maquette de votre diplôme. En France, le stage ne peut excéder 6 mois)

La période de stage effectuée à l'étranger est encadrée par l'URCA et l'organisme d'accueil qui concluent avec l'étudiant **une convention de stage**.

- *Quand et comment déposer une demande de bourse Erasmus+ Stage ?*
 - Retirez le dossier à compléter auprès de la DREDI (relais campus – Pascale CLIQUOT)

Les budgets alloués par l'Union Européenne aux universités pour le soutien à la mobilité stage est très limité par rapport au grand nombre de stages effectués à l'étranger. L'URCA n'échappe pas à la règle, il n'y a donc aucune garantie de recevoir la bourse demandée.

Selon le nombre de demandes, la commission d'attribution peut prendre la décision de privilégier les stages d'une durée prédéfinie.

Montant de la bourse :

420€/mois pour les pays du groupe 1 (Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni)

370€/mois pour pays du groupe 2 (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal)

320€/mois pour les pays du groupe 3 (Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie)

Rappel :

- ✿ Vous devez être inscrit à l'URCA durant l'année de mobilité et le stage doit être une partie intégrante de votre cursus.
- ✿ L'étudiant doit trouver lui-même une entreprise (PME ou PMI) ou un laboratoire de recherche qui l'accueillera.
- ✿ Il n'y a pas de critères de nationalité, il faut être inscrit dans un établissement d'enseignement ayant signé la Charte Erasmus (cas de l'URCA).
- ✿ Les autres documents à produire sont : un RIB + certificat de scolarité + copie de la carte d'identité, copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie, copie du dernier avis d'imposition de vos parents, copie de la notification d'attribution du CROUS pour les boursiers sur critères sociaux.
- ✿ Vous devrez obligatoirement établir la **Convention URCA sur PSTAGE** (renseignez-vous auprès du secrétariat de votre département ou aux RI du Campus), s'il n'existe pas de version bilingue, demandez aux R.I. du Campus.

Le Stage dans une entreprise étrangère hors cadre Erasmus+ :

<https://www.univ-reims.fr/international/mobilite-des-etudiants/partir-a-l-etranger/stage-a-l-etranger/stages-a-l-etranger,19769,33385.html>

Le stage étudiant comporte deux obligations primordiales :

- ✿ Il est nécessaire de signer une convention entre l'entreprise d'accueil, l'étudiant et l'Université (version française/anglaise ou autre version disponible)

Attention : utilisez la convention pour les stages à l'étranger prévue par l'université (renseignez-vous auprès du secrétariat de votre département, à la scolarité ou aux RI Campus).

- ✿ Le stage doit être obligatoire dans le parcours universitaire de l'étudiant. Il permettra à l'étudiant de valider des ECTS.

La convention est signée avant le début du stage, elle définit les responsabilités juridiques et administratives de chacun, tous les champs doivent impérativement être complétés.

- ✿ Le stage doit permettre à l'étudiant d'appréhender le milieu professionnel en corrélation avec les objectifs pédagogiques et ses aptitudes personnelles.

OBJECTIFS :

- ❖ Pour le stagiaire :
 - Découvrir le milieu de l'entreprise et l'activité professionnelle.
 - Conforter ou faire émerger son projet professionnel.
 - Mettre son savoir en pratique en vue d'obtenir son diplôme.
 - Mettre en application ses qualités personnelles de motivation, curiosité, initiative, autonomie et dynamisme.
 - S'ouvrir à l'interculturel, dépasser ses préjugés.
 - Développer ses aptitudes professionnelles et acquérir des compétences nouvelles.
 - Acquérir des expériences concrètes pour enrichir son CV et être opérationnel dès son premier emploi.
 - Développer son réseau relationnel et ses capacités d'adaptation.
- ❖ Pour l'entreprise :
 - Contribuer efficacement et concrètement à la formation de l'étudiant.
 - Préparer l'intégration de l'étudiant dans la vie active.
 - Créer une valeur ajoutée tangible, tant pour le stagiaire que pour l'entreprise.

Quant à l'Université, elle doit s'assurer de la cohérence « cursus / activité de l'entreprise »

ATTENTION IMPORTANT :

ASSURANCE MALADIE et recommandations diverses :

<https://www.ameli.fr/marne/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-etranger>

Formulaire pour les soins reçus à l'étranger et à retourner avec les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie : http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3125.pdf

☞ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20275/etudes-a-l-etranger-la-protection-sociale.html>

☞ Le guide de la Commission Européenne en matière de Sécurité Sociale : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=22&langId=fr>

La Loi prévoit que les stages excédant une durée de 2 mois doivent être rémunérés.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale et ce dès le premier jour du stage. L'indemnité de stage minimum : un employeur qui accueille un stagiaire au-delà de 2 mois doit lui verser une gratification minimale, dont le taux horaire reste fixé à 3,75 €/heure. <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32131>

Par assimilation, la protection sociale est garantie en fonction de la rémunération pour les stages effectués à l'étranger. <https://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/index.html>

1. Stage non rémunéré ou rémunéré à moins de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale :

La protection sociale au titre de l'accident de travail, de maladie professionnelle (AT/MP) est assurée par l'assurance maladie française.

L'établissement d'enseignement enverra une demande de maintien de droit AT/MP à la CPAM du lieu de résidence de l'étudiant.

2. Stage rémunéré à plus de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale :

L'établissement d'enseignement français doit s'assurer qu'il existe dans le pays d'accueil une protection sociale couvrant le risque AT/MP. Les étudiants pourront consulter sur le site du CLEISS, la liste des organismes à l'étranger auprès desquels les structures d'accueil doivent cotiser : <http://www.cleiss.fr/docs/liens/autrespays.html>.

C'est l'entreprise d'accueil du stagiaire qui doit s'acquitter des cotisations auprès du régime local. L'assurance maladie française ne peut proposer une quelconque couverture sociale AT/MP, la gestion de ce risque ne lui incombe pas.

☞ Pour un stage en Europe : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/ue-eee-suisse.html>

☞ Pour un stage hors Europe : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/autres.html>

☞ Pour un stage au Québec : <http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/quebec.html>

Pour un stage non rémunéré au Québec, demandez à votre sécurité sociale : le formulaire **SE 401 Q 104** (<https://smerra.fr/pdf/SE401Q104.pdf>) afin de bénéficier de la même couverture sociale que les étudiants québécois.

En cas d'accident du travail au Québec, utilisez le formulaire SE 401 Q 108

(https://scolarites.lmde.fr/pdf/formulaire_quebec/quebec_SE_401-Q-108.pdf)

☞ **Avant de partir assurez-vous d'avoir contracté une assurance rapatriement, accident, responsabilité civile et aide juridique** (voir avec la MGEL ou LMDE ou assurance de vos parents).

<http://www.mgel.fr/mobilite/vous-partez-a-l-etranger.php>

<https://www.lmde.fr/mutuelle-sante/international/je-pars-a-l-etranger>

☞ **Vérifiez la situation du pays d'accueil : Conseils aux voyageurs sur le site du Ministère des Affaires Etrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/> et l'Institut Pasteur : <https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>**

☞ **Inscrivez-vous sur le portail Ariane :**

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/protected/accueil/formAccueil.html>

☞ **A votre arrivée sur le territoire étranger : faites-vous enregistrer auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France.** Vous serez plus facilement identifiable en cas de problème.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

☞ **Infos sur les visas, guides divers, forum**

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/>

<https://www.expat.com/fr/guide/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/dossiers-pays-de-l-expatriation/> Cliquez sur un pays et allez à la rubrique « stage »

☞ **Infos sur la sécurité informatique :**

<http://www.ssi.gouv.fr/particulier/bonnes-pratiques/>

https://www.ssi.gouv.fr/uploads/IMG/pdf/passeport_voyageurs_anssi.pdf

<https://home.cern/fr/news/news/computing/computer-security-trips-and-travel-some-recommendations>

☞ **Vérifiez également la liste des compagnies aériennes qui font l'objet d'une interdiction dans l'Union Européenne :**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12683>

https://ec.europa.eu/transport/sites/transport/files/air-safety-list_en.pdf

Préparez vos déplacements à l'étranger en renforçant vos compétences linguistiques à la Maison des Langues :

<http://www.univ-reims.fr/formation/apprendre-les-langues-etrangeres/le-cerel,8256,15736.html>

SITES INTERNET

- Site du Ministère de l'Éducation Nationale : le Guide des Stages
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20254/le-guide-des-stages.html>
Les annexes du Guide des Stages :
Annexe h : Stages à l'étranger
http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Annexes/47/3/Annexeh_guide_stages_etrange_461473.pdf
Annexe g : Protection sociale et responsabilité civile
http://cache.media.education.gouv.fr/file/Annexes/38/6/Annexeg_Protection_sociale_et_responsabilite_civile_419386.pdf
Annexe f : Gratification et avantages en France et à l'Étranger
http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Annexes/38/4/Annexef_Gratification_et_avantages_en_France_et_etrange_419384.pdf
- Autre guide (qui présente de nombreux moteurs de recherche par pays) :
<http://www.euroguidance-france.org/stages-jobs-emplois/stages/>
- Des informations et conseils
<http://www.ufe.org/fr/>
- Rédiger sa lettre de motivation : <http://www.jcomjeune.com/etudiants-trouvez-un-stage/comment-rediger-sa-lettre-motivation>
- Le Programme Eurodyssée : les conseils régionaux vous aident à partir en stage en Europe (s'adresse aux jeunes diplômés en recherche d'emploi, vérifiez que votre région fait partie du programme) <http://www.eurodysee.eu/fr/jeunes/comment-participer.html>
- http://vivrealetranger.studyrama.com/article.php3?id_article=1557
Pour d'autres recherches d'emplois à l'étranger : <http://www.pole-emploi-international.fr/www.eei.com.fr/eei/accueil.jsp?HttpSession.Section=&eeidate=20101105115001520&eeisecurite=-1327158027>
- Erasmus+ avec Pôle Emploi (en tant que demandeur d'emploi) :
<https://www.pole-emploi.fr/informations/erasmus-c-est-aussi-pour-les-demandeurs-d-emploi-@/article.jspz?id=541000>
- Les stages à l'étranger : des infos au CRIJ 41, rue de Talleyrand à Reims (Tél. : 03.26.79.84.79): <https://info-jeunes-grandest.fr/> voir la rubrique « Mobilité Internationale »
- Spécial CANADA : <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/index.asp> (Programme EIC et Stage-Coop), attention, si vous faites un stage de recherche en laboratoire de moins de 120 jours, vous serez exempté du permis de travail de courte durée, vous serez considéré comme chercheur. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies->

- Peut-être des infos sur La Chambre de Commerce et d'Industrie, à voir :
<http://www.marne.cci.fr/>
- Peut-être des infos sur le site de la Commission Européenne :
<https://ec.europa.eu/eures/page/homepage?lang=fr>
- Le site du Ministère des Affaires Etrangères sur lequel vous trouverez de nombreux liens :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/emplois-stages-et-concours-825/>
- Faire un stage dans le cadre d'un V.I.E (Volontariat International en Entreprise)
<https://www.businessfrance.fr/>
- Kompass, le portail des entreprises par thèmes et pays. Annuaires disponibles sur Internet :
<http://www.kompass.com/kinl/index.php?Lang=fr>
- Le site de la Commission Franco-Américaine Fulbright pour un stage aux Etats-Unis:
<https://fulbright-france.org/fr/etudier-usa/autres-sejours/stages-jobs-ete>
- Les services commerciaux des ambassades peuvent fournir des informations complémentaires sur les organismes professionnels à l'étranger,
 - Liste des Ambassades françaises à l'étranger :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>
 - Liste des Ambassades étrangères en France :
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-maedi/ambassades-et-consulats-etrangers/>
- Des offres de stages en ligne sur : <http://www.directetudiant.com/>
- Le site de l'Etudiant à la rubrique « international » et « Jobs-stages... »:
<https://jobs-stages.letudiant.fr/stages-etudiants.html> <http://application.letudiant.fr/stages/>
- Le site de IAGORA : <http://www.iagora.com/> (voir « Find a job or internship »)
- La chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie (CFACI) :
<http://www.francoallemand.com/fr/> (rubrique « offres d'emploi »)
- Le site de l'European Student Placement Organisation :
<http://www.placement-uk.com/pages/index.php>
- Le site de l'UNESCO :
<https://fr.unesco.org/careers/internships>
- Sur studyrama : http://www.studyrama.com/rubrique.php3?id_rubrique=154
- Et si on espionne un peu dans les autres universités on peut trouver des infos supplémentaires...
- et puis :
<http://www.teli.asso.fr/>
<http://www.aquariusabroad.org/fr/index.html>
<http://www.easyexpat.com/>

<http://www.internship-uk.com/>
<http://www.jobs.ie/>
<http://www.kapstages.com/>
<http://www.job2international.com/>

• et encore :

<http://www.europages.com/>
https://cadres.apec.fr/liste-offres-emploi-cadres/international/8_102099_offre-d-emploi.html?sortsType=DATE&sortsDirection=DESCENDING&nbParPage=20&motsCles=&lieux=102099
http://europa.eu/youth/EU_fr
<https://ec.europa.eu/eures/public/fr/homepage>
<http://www.iaeste.org/>
<http://www.iaps.info/what-is-iaps/what-is-iaps> Association International des Etudiants en Physique
<http://www.lemoci.com/pays/>

Les Grandes Entreprises :

Pensez à elles, L'OREAL, IBM, VEOLIA, INTEL, DASSAULT....
(rubriques: job / recruitment / career)

✚ Et le Volontariat international ?

Elle consiste en un stage rémunéré en entreprise et nombre d'enseignants acceptent que le Volontariat International en Entreprise (VIE) tienne lieu de stage obligatoire (par ex. en M2).
Le Routard explique très bien tout ça :

http://www.routard.com/guide_dossier/id_dp/37/le_volontariat_international.htm

Site internet : <http://www.civiweb.com/FR/index.aspx> (possibilité d'inscription en ligne)

<http://www.service-civique.gouv.fr/missions?type=mission&pays=17>

https://www.service-civique.gouv.fr/missions/?pays=17&type=mission&criteria%5Bis_overseas%5D=1#search-options

https://www.service-civique.gouv.fr/missions/?pays=17&type=mission&criteria%5Bis_overseas%5D=1#search-options

http://www.jeunedip.com/home_rubrique.php?id=19

<http://www.clong-volontariat.org/>

RAPPEL Documents nécessaires :

Dans le cadre d'un stage, il est fortement recommandé de posséder une assurance responsabilité civile, accident, rapatriement et aide juridique ainsi qu'une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale. Vérifiez toujours votre destination sur le site :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

BONNE RECHERCHE...